

VILLE DE ROYAN

Séance du 1 décembre 1965

O B J E T:

Indemnité de Gestion du
Receveur Municipal.

Le premier décembre mil neuf cent soixante cinq, à vingt et une heures, le Conseil Municipal de ROYAN, s'est réuni en séance ordinaire, au lieu ordinaire de ses réunions à la Mairie, sous la présidence de Monsieur le Député-Maire, d'après convocations faites le 26 Novembre 1965 .

Etaient présents: MM. de LIPKOWSKI, MATRAS, BISCAYE, Melle FOUCHE, MM. LANUSSE, BUJARD, COLLE, MOUCHOT, BOUCHET, BETOUS, BOUDEY, GACHET, BROTEAU, Mme BIDEAU, MM. VULTAGGIO, OSQUIGUIL, REIX, BERLAND, TETARD, STIPAL, CAMBLONG, PECHEVIS, NARTEAU. **Dr DOMEQ**

Représenté . M. NAULIN par M. de LIPKOWSKI

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été, conformément à l'article 29 du Code Municipal procédé immédiatement à l'élection d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil .

M. BETOUS ayant obtenu l'unanimité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées .

Par lettre en date du 3 Novembre 1965, Monsieur le Sous-Préfet de ROCHEFORT a indiqué que l'indemnité spéciale de gestion due par la commune au Receveur Municipal, était fixée à 1.429 F, pour l'année 1965.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- Vu la lettre de M. le ^{Prés-}Préfet de ROCHEFORTS/MER en date du 3 Novembre 1965.

DECIDE :

- d'attribuer à Monsieur LOZE, Receveur Municipal, au titre de l'année 1965, une indemnité spéciale de gestion fixée à 1,429 F
- dit que la dépense sera imputée au Budget 1965 - CHAP. 934

Fait et délibéré à ROYAN, les jours, mois et an susdits, ont signé au registre MM. les membres présents.

POUR EXTRAIT CONFORME

Pour le Député-Maire
l'Adjoint délégué,



APPROUVÉ

ROCHEFORT-s/MER, le 11 DEC. 1965
Le Sous-Préfet,

[Signature]



[Signature]

MAIRIE DE ROYAN
13 DEC 1965
COURRIER
N°
65-178